



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Covid-19 obligeant, l'assemblée générale ordinaire n'a pu se tenir que le 12 octobre dernier en visioconférence en présence de 37 participants représentant les six organisations adhérentes à la CFR. L'assemblée générale a été suivie d'une réunion du Conseil d'administration qui a procédé à l'élection du Bureau. Vous trouverez dans les encarts ci-dessous ainsi que dans l'annexe à ce numéro spécial, l'essentiel des points traités dans les différentes instances de la CFR relatifs à l'exercice 2019.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

Assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2020

Après avoir présenté la forme exceptionnelle de la tenue de cette assemblée en visioconférence, le Président demande aux participants d'observer une pensée particulière pour Michel Amary, décédé depuis peu et qui, en sa qualité de responsable de l'équipe des Délégués CFR (OSS), a toujours participé avec la passion qui l'animait à la bonne tenue des actions conduites auprès des parlementaires. Le Président déclare ensuite ouverte l'assemblée générale ordinaire et en présente son ordre du jour. Après approbation des rapports des Commissions (à la majorité pour la Commission « Santé » et à l'unanimité pour les autres), les comptes 2019, le projet de budget 2020 et le montant de la cotisation 2020 (sans changement) ont été approuvés à l'unanimité.

Le Président Pierre ERBS a ensuite présenté le rapport d'activités pour 2019 et son rapport d'orientation pour 2020 :

Rapport d'activités 2019 : Les instances CFR se sont réunies régulièrement sur les sujets d'actualité :

Interventions fréquentes auprès des pouvoirs publics, politiques et médias sur :

- La non-compensation de la hausse de la CSG,
- La suppression de la cotisation maladie de 1% sur les retraites complémentaires, avec un espoir d'obtenir satisfaction,
- La déductibilité fiscale des cotisations d'assurance complémentaire maladie.

Débats sur la réforme des retraites :

- La CFR reste favorable à une réforme systémique instaurant l'équité entre tous les français avec une indexation sur les prix pour garantir le pouvoir d'achat des retraités,
- La CFR exige de participer avec les associations de retraités et aux côtés des partenaires sociaux à la gouvernance du futur système en siégeant au CA de la CNRU.

L'âge des pensions de réversion doit rester à 55 ans pour tous sans condition de ressources.

L'appel d'offres pour la complémentaire santé a abouti à un protocole avec Mutualia.

Le rafraîchissement du site Web de la CFR a été réalisé ; plus attractif et facilitant notre communication, il est en ligne depuis le début du mois de mars dernier.

Rapport d'orientation pour 2020 : Persévérer et continuer de faire valoir nos positions sans désespérer :

- Sur la loi sur les retraites,
- Pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités,
- Pour notre présence à la gouvernance du futur système de retraite,
- Pour notre demande de reconnaissance de la représentativité de la CFR.

Tout ceci par l'utilisation de plusieurs canaux :

- Hauts responsables de l'Etat,
- Rencontres avec des politiques de tous bords,
- Communiqués de presse vers les Parlementaires et la presse sociale,
- Par l'action de notre réseau des Délégués CFR sur le terrain qui doit être renforcé,

Autre revendication majeure : celle d'obtenir la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur les retraites complémentaires via une QPC.

Un nouveau sujet de réflexion : l'emploi des seniors avec la mise en place d'une Commission spécifique.

Conseil d'administration du 12 octobre 2020

Le Conseil a procédé à l'élection de son Bureau comme suit :

Président : Pierre Erbs - Président d'honneur : François Bellanger

Vice-présidents : Philippe Barbier - Jean-Claude Breugnon - Henri Lemoine - Félix Vézier

Secrétaire générale : Yvonne Jourd'hui - Secrétaire générale adjointe : Michèle Le Goff

Trésorier : Annette Gilewicz - Trésorier Adjoint : Jean-Claude Magdelainat

Membres : Jean-Paul Ameilhaud - Roger Barrot - Christian Bourreau - Christian Coeuré - Claude Connan - Jean Cordoba

- Personnes qualifiées : Charles Berder, Sylvain Denis et l'animateur du réseau des Délégués CFR.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles





LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	DESCRIPTIF DES TRAVAUX
Autonomie	<ul style="list-style-type: none"> → La commission a tenue cinq réunions en 2019 : → Les travaux de la commission « Libault » et le rapport « Piveteau-Casagrande » ont fait l'objet d'un suivi particulier avec l'expression d'un regret quant à l'absence de convergence avec les questions du handicap, → Le rapport « Libault » a été bien accueilli, hors la faiblesse sur le financement, → Les décisions sur la Grande Loi Autonomie sont repoussées à 2020 ou plus, → La CFR a été auditionnée sur l'image des personnes âgées dans la société, → Nous serons participant à la mission sur la labellisation de l'information en matière d'autonomie, en particulier en direction des aidants, → Les vraies questions restent pendantes : Encouragement des plateformes Hôpitaux de proximité/Service à domicile/Ehpad ne sont pas étudiées (mesures peu couteuses), → 2025 verra arriver les papy-boomers de 80 ans, seront nous prêts ? Alors que le diagnostic est fait depuis 2011 voire avant ! → La commission a permis de coordonner les points de vue sur les travaux de chiffrage réalisés au sein du Haut Conseil de l'Âge dont la CFR et cinq de ses composantes sont membres.
Délégués CFR (OSS)	<ul style="list-style-type: none"> → 2019, une année marquée par une faible activité (seulement 34 fiches exploitables créées) → 195 élus ont été contactés depuis le début de l'actuelle législature sur les trois thèmes prioritaires définis par la CFR : <ul style="list-style-type: none"> ° le pouvoir d'achat, qui a fait l'objet d'échanges les plus fournis avec un taux moyen d'adhésion à la position de la CFR de 41 % ° la reconnaissance officielle, a fait l'objet d'échanges avec 112 députés avec un taux moyen d'adhésion de 81 %, ° la retraite universelle, abordée avec 77 députés avec un taux moyen d'adhésion de 79 % → En conclusion, malgré la faible activité du réseau, notons la forte adhésion (81 %) des élus rencontrés pour une reconnaissance officielle de la CFR ; l'effort doit être poursuivi, → Sur le pouvoir d'achat et la retraite universelle, la focalisation sur les perturbations rencontrées en fin d'année, le retour des syndicats sur le devant de la scène, la force et la clarté de nos messages faiblissant dans le temps ont perturbé notre expression ; la tâche n'était pas facile pour les délégués qui ont eu beaucoup de mérite à remplir leur mission, → Le réseau des Délégués, force vive de la CFR, doit être redynamisé ; une réflexion est nécessaire pour rendre la voix de la CFR plus robuste.
Europe	<ul style="list-style-type: none"> → La Coordination AGE France est composée de 13 membres français (<u>dont 6 adhèrent à la CFR</u>) ayant droit de vote « full members » représentant 12 % des adhérents de AGE Platform Europe, → La Coordination s'est réunie cinq fois pour préparer et suivre les réunions statutaires de AGE et pour la rédaction de notre contribution annuelle habituelle au PNR 2019 (Programme National de Réforme), seule contribution venant du milieu associatif, → Nous avons quatre membres (<u>tous CFR</u>) dans la représentation française au Conseil de AGE, dont le poste de trésorier, → Nous avons diffusé quatre lettres trimestrielles « AGE News France » à 70 contacts, → Nous avons noté que le « Brexit » aura des conséquences sur les adhésions des associations britanniques dans les réseaux européens dans l'attente de l'accord final, → Les comptes 2018 ont fait apparaître un excédent de 3 560 € pour 1 393 183 € de recettes et 1 389 623 € de dépenses ; les réserves s'élevant à 113 620 € ; hors financement de projets (études), les recettes représentent 159 633 €, soit 20 % du cofinancement exigé par la Communauté Européenne, → La Coordination a souhaité qu'une analyse des dépenses soit entreprise dans la perspective d'éventuelles difficultés qui pourraient être rencontrées.



LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	DESCRIPTIF DES TRAVAUX																																																																												
<p>Retraite</p>	<ul style="list-style-type: none"> → La commission a consacré la majeure partie de son activité au dossier de la réforme des retraites sans toutefois négliger les mesures discriminatoires dont continue à souffrir notre corps social ; c'est ainsi que la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur les retraites complémentaires et la défiscalisation de la cotisation complémentaire maladie ont fait l'objet d'incessantes relances auprès des pouvoirs publics par courriers et communiqués de presse. → Sur le dossier de la réforme des retraite, la commission a déploré la faiblesse de la pédagogie déployée par le gouvernement compensée dans les médias par de nombreuses interventions de la CFR dans la presse télévisée et radio. → Sur la gouvernance du futur régime universel, il a été demandé à l'Exécutif et au Haut-Commissaire que les représentants des associations de retraités y occupent leur place. → Pour les réserves de l'Agirc-Arrco, la commission estime que ces actifs doivent être conservés pour honorer les engagements pris par les régimes légalement obligatoires. → Sur la réversion, nous avons obtenu le maintien à 55 ans de la condition d'âge. → Sur le cumul emploi/retraite et sur les majorations familiales nous sommes toujours dans l'attente de prochaines discussions qui pourraient reprendre à un terme non encore défini. <div data-bbox="862 735 1787 1182" data-label="Figure"> <p>Perte de pouvoir d'achat des pensions de retraite en fonction de l'année de départ en retraite Situation en : 2018 (y compris augmentation de 1,7 point de la CSG au 1/01/2018)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année de départ</th> <th>ARRCO nette de prélèvements sociaux (CSG taux plein)</th> <th>AGIRC nette de prélèvements sociaux (CSG taux plein)</th> <th>Régimes de base : Cnav, fonctionnaires nette de prélèvements sociaux (CSG taux plein)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2018</td><td>0,0%</td><td>0,0%</td><td>0,0%</td></tr> <tr><td>2017</td><td>-3,5%</td><td>-3,2%</td><td>-3,2%</td></tr> <tr><td>2016</td><td>-4,3%</td><td>-4,6%</td><td>-4,6%</td></tr> <tr><td>2015</td><td>-4,5%</td><td>-5,1%</td><td>-5,1%</td></tr> <tr><td>2014</td><td>-4,5%</td><td>-5,3%</td><td>-5,3%</td></tr> <tr><td>2013</td><td>-4,8%</td><td>-5,5%</td><td>-5,5%</td></tr> <tr><td>2012</td><td>-4,8%</td><td>-5,2%</td><td>-5,2%</td></tr> <tr><td>2011</td><td>-4,3%</td><td>-5,1%</td><td>-5,1%</td></tr> <tr><td>2010</td><td>-4,7%</td><td>-7,1%</td><td>-7,1%</td></tr> <tr><td>2009</td><td>-5,2%</td><td>-7,8%</td><td>-7,8%</td></tr> <tr><td>2008</td><td>-4,4%</td><td>-6,5%</td><td>-6,5%</td></tr> <tr><td>2007</td><td>-4,8%</td><td>-8,0%</td><td>-8,0%</td></tr> <tr><td>2006</td><td>-5,7%</td><td>-7,8%</td><td>-7,8%</td></tr> <tr><td>2005</td><td>-5,6%</td><td>-7,8%</td><td>-7,8%</td></tr> <tr><td>2004</td><td>-5,9%</td><td>-8,0%</td><td>-8,0%</td></tr> <tr><td>2003</td><td>-6,4%</td><td>-8,5%</td><td>-8,5%</td></tr> <tr><td>2002</td><td>-7,2%</td><td>-9,3%</td><td>-9,3%</td></tr> <tr><td>2001</td><td>-7,2%</td><td>-9,3%</td><td>-9,3%</td></tr> </tbody> </table> </div>	Année de départ	ARRCO nette de prélèvements sociaux (CSG taux plein)	AGIRC nette de prélèvements sociaux (CSG taux plein)	Régimes de base : Cnav, fonctionnaires nette de prélèvements sociaux (CSG taux plein)	2018	0,0%	0,0%	0,0%	2017	-3,5%	-3,2%	-3,2%	2016	-4,3%	-4,6%	-4,6%	2015	-4,5%	-5,1%	-5,1%	2014	-4,5%	-5,3%	-5,3%	2013	-4,8%	-5,5%	-5,5%	2012	-4,8%	-5,2%	-5,2%	2011	-4,3%	-5,1%	-5,1%	2010	-4,7%	-7,1%	-7,1%	2009	-5,2%	-7,8%	-7,8%	2008	-4,4%	-6,5%	-6,5%	2007	-4,8%	-8,0%	-8,0%	2006	-5,7%	-7,8%	-7,8%	2005	-5,6%	-7,8%	-7,8%	2004	-5,9%	-8,0%	-8,0%	2003	-6,4%	-8,5%	-8,5%	2002	-7,2%	-9,3%	-9,3%	2001	-7,2%	-9,3%	-9,3%
Année de départ	ARRCO nette de prélèvements sociaux (CSG taux plein)	AGIRC nette de prélèvements sociaux (CSG taux plein)	Régimes de base : Cnav, fonctionnaires nette de prélèvements sociaux (CSG taux plein)																																																																										
2018	0,0%	0,0%	0,0%																																																																										
2017	-3,5%	-3,2%	-3,2%																																																																										
2016	-4,3%	-4,6%	-4,6%																																																																										
2015	-4,5%	-5,1%	-5,1%																																																																										
2014	-4,5%	-5,3%	-5,3%																																																																										
2013	-4,8%	-5,5%	-5,5%																																																																										
2012	-4,8%	-5,2%	-5,2%																																																																										
2011	-4,3%	-5,1%	-5,1%																																																																										
2010	-4,7%	-7,1%	-7,1%																																																																										
2009	-5,2%	-7,8%	-7,8%																																																																										
2008	-4,4%	-6,5%	-6,5%																																																																										
2007	-4,8%	-8,0%	-8,0%																																																																										
2006	-5,7%	-7,8%	-7,8%																																																																										
2005	-5,6%	-7,8%	-7,8%																																																																										
2004	-5,9%	-8,0%	-8,0%																																																																										
2003	-6,4%	-8,5%	-8,5%																																																																										
2002	-7,2%	-9,3%	-9,3%																																																																										
2001	-7,2%	-9,3%	-9,3%																																																																										
<p>Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> → La commission qui compte 23 membres a tenu quatre réunions en 2019 : → Son activité a été dominée par le lancement d'un appel d'offres sur la complémentaire santé des retraités avec l'élaboration d'un cahier des charges et l'établissement d'une liste de 21 organismes à consulter validée par le Bureau de la CFR, → Le planning de l'opération arrêté au printemps avait fixé l'aboutissement de l'appel d'offres pour la fin 2019, ce qui a été respecté, → Le groupe de travail constitué pour le dépouillement des offres sur la base de critères de sélection a abouti à proposer un seul opérateur au Bureau de la CFR qui l'a validé, → La loi « Ma santé 2022 » avec l'analyse des textes a constitué une activité importante de la commission avec un suivi particulier du PLFSS 2020, → La commission a examiné les spécificités des besoins de santé des retraités, → Le suivi de l'actualité dans le domaine de la santé et de l'assurance maladie a fait l'objet d'une attention particulière de la commission : sur le test de la « e-carte Vitale », sur la complémentaire santé, sur les ordonnances numériques, la pénurie de vaccins et médicaments, les honoraires de dispensation des médicaments en officine et sur la cartographie des dépenses de santé à partir de l'étude CNAM sur 2017. 																																																																												